



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

*L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,*

*Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 mars 2026*

**Les membres présents (8) :** Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLINET, Gratielle BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

**Procurations (4) :** Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

*Madame Yvette GOLLINET a été élue secrétaire de séance.*

**N°2026/004-09/03**

**Objet : FINANCES – Retrait de la délibération N°2025/080-25/12 en date du 15 décembre 2025**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Par courrier reçu le 10 février 2026, Madame la Préfète demande le retrait de la délibération N°2025/080-15/12 en date du 15 décembre 2025 portant engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs.

En effet, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Publiques (CGCT), l'autorisation de l'organe délibérant doit préciser le montant et l'affectation des crédits accordés. Il précise aussi que les crédits inscrits en Restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus dans le calcul du quart. Ainsi, les montants déterminés dans la délibération N°2025/080-15/12 du 15 décembre 2025 sont erronés. Le conseil municipal est invité à retirer la délibération N°2025/080-15/12.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,  
Sur proposition du Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE de RETIRER** la délibération N°2025/080-15/12 en date du 15 décembre 2025 portant engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire,  
Catherine HAUETER*

*Le secrétaire de séance  
Yvette GOLLINET*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 11/03/2026  
ET PUBLICATION LE 12/03/2026

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2026004</b>
Objet :	<b>RETRAIT DEL 2025.080-15/12 DELIB DU QUART DEMANDE CONTROLE LEGALITE</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217400035-20260309-DEL2026004-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20260309-DEL2026004-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2026.004 RETRAIT DEL2025.080.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260309-DEL2026004-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2026 à 11h26min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2026 à 11h36min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2026 à 11h36min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mars 2026 à 11h36min59s	Reçu par le MI le 2026-03-11